



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affiliation

Question écrite n° 47454

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'application de l'article L. 311-3-10e du code de la sécurité sociale aux structures dites lieux de vie - lieux d'accueil (LV-LA). L'absence de régime spécifique des LV-LA et la diversité de leurs statuts : libéral non salarié, libéral d'une association ou d'un organisme privé, professionnel de droit public (assistant maternel) semble difficilement justifier le recours à ces dispositions. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la situation des LV-LA au regard des régimes de protection sociale.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47454

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 354